Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 035-213502107-20240326-D_24_27_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 26 03 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^me^ LE GALL
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M^me^ BOISNARD
M. AUBERT
M^me^ MASSART
M. TRUBERT
M^me^ KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M. CHAIZE
M^me^ HERCEG-GALESNE
M^me^ PAIMPARAY-KANY
M.CORVOL
M^me^ LEVENÉ
M.PAUGAM
M.LEMARCHAND
M^me^ BATAILLE
M. LUCET
Mme MAUGEAIS
M. GAISLIN
M. BAILLY

Date de convocation : 19/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 24

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^me^ LEFEBVRE-BERTIN a donné pouvoir à M^me^ LE GALL.
M^me^ LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à Mme CABANIS.
M. PHILOUX a donné pouvoir à M^me^ BOISNARD.
M^me^ DANIELOU a donné pouvoir à M. ROUAULT.
M^me^ BRICE a donné pouvoir à M. GARNIER.
M^me^ SIMONESSA a donné pouvoir à M^me^ BATAILLE.
M. PERRUDIN a donné pouvoir à M. CHAIZE.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à M. GAISLIN.

Était absent :

M. TRUBERT jusqu'à 20h37.

Secrétaire de séance :

Mme BATAILLE

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 035-213502107-20240326-D_24_27_23-DE

27/23 – 26 mars 2024

Foncier – Opération immobilière Excelsior - Convention tripartite de rétrocession- Avenue Le Brix – Pacé/Rennes Métropole/ Groupe Launay

Le rapporteur,

- expose que le Maître d'Ouvrage, la société Groupe Launay, a déposé un permis de construire le 8 avril 2022 sous le n°PC 35210 21 M0034, pour la réalisation d'une opération immobilière dénommée « EXCELSIOR » située au 16-22 avenue Le Brix, sur les parcelles cadastrées section BE numéros 252,253,254,255,256,257 et 260 comprenant un niveau de sous-sol et 30 logements pour une surface plancher totale de 2 373,76 m².
- informe que dans le cadre de son futur programme immobilier neuf dénommé "EXCELSIOR", le Maître d'ouvrage réalisera quatre places de stationnement, un trottoir et des bandes d'espaces verts en limite OUEST de l'opération, au droit du bâtiment « EXCELSIOR », tels que ces ouvrages sont représentés sur le plan ci-dessous.

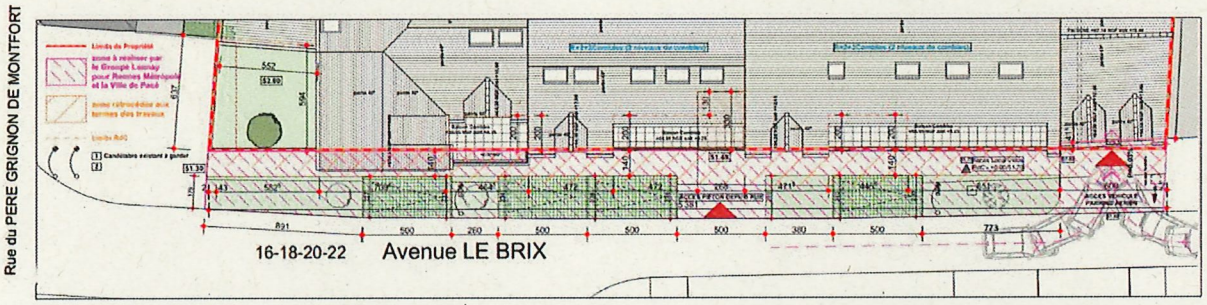

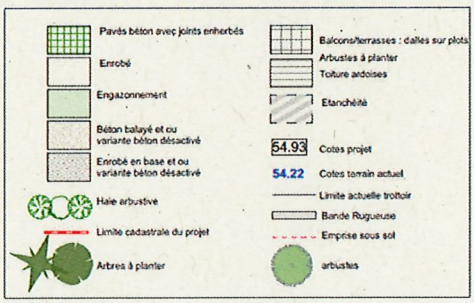

- présente la convention de rétrocession qui a pour objet la reprise ultérieure des équipements de voirie ainsi que les espaces verts par les collectivités ayant les compétences. A savoir :
    - dans le domaine routier de RENNES METROPOLE pour la voirie
    - dans le domaine communal de la ville de Pacé pour les espaces verts.

Les COLLECTIVITES sont disposées à accueillir favorablement cette demande, sans charge pour elles, à la condition que le Maître d'Ouvrage leur apporte la preuve de la bonne réalisation des études et des travaux. Cette future rétrocession doit être formalisée dans le cadre de la convention jointe en annexe.

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « Urbanisme et développement durable – développement économique et prospective », lors de sa réunion du 20 février 2024;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 035-213502107-20240326-D_24_27_23-DE

La convention de rétrocession de voirie située 16-22 avenue Le Brix (projet EXCELSIOR) – Société Groupe Launay/RENNES METROPOLE / Commune de Pacé;

AUTORISE :
le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Sophie BATAILLE.

Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE
(Ille et Vilaine)